

# LA RIVE

# 31

Octobre 2022

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.  
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénéche [goyheneche02@orange.fr](mailto:goyheneche02@orange.fr) 03 23 38 01 45.  
Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr>



## Edito: Deux conseils pour le prix d'un...

Madame la Maire a convoqué le Conseil Municipal deux fois à un mois d'intervalle... Non pas que les affaires municipales soient d'une telle profusion que l'on ait besoin de se réunir à tout bout de champ, mais apparemment, on convoque le conseil pour des choses qui devraient se régler en commission. Comme par exemple l'étude des devis de certains travaux d'entretien, et les

dépenses de petit équipement... Ces dépenses ont été budgétées et ne nécessitent pas un nouveau passage sous les fourches caudines du Conseil Municipal. Toutes ces questions ne devraient-elles pas être traitées par la commission des travaux...

Mais bon, tout ceci est bien dérisoire à côté de tous les drames humains qui se produisent autour de nous, sur la planète, dans le pays, et jusque dans notre village... Notre monde ne tourne pas rond... Nos enfants vivent dans un monde infernal qui les rendent si malheureux qu'ils pensent que le jeu n'en vaut plus la chandelle. Ils renoncent à y participer par tous les moyens, même les plus dramatiques...

Comme dit le poète:

*"... Un beau jour on verra le Christ,  
Descendre de sa croix, en disant dans sa lippe,  
Merde, je ne joue plus pour tous ces pauvres types...  
J'ai bien peur que la fin du monde soit bien triste..."*

## Conseil municipal du 8 septembre 2022...

**N**ous vous restituons le compte-rendu affiché en Mairie dans son intégralité, corrigé de quelques «coquilles»... Les ajouts en bleu sont nos réflexions et nos critiques sur l'objet ou la formulation des délibérations...

l'an deux mil vingt deux, le jeudi 08 septembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal, en séance publique, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Mme Sylvie LELONG, Maire.

*Étaient présents: Mmes Sylvie LELONG, Patricia FEROT, Mrs Jean-Louis GAMBART, Joël THEVENIN k Jimmy LETUPPE, Gilles VIEVILLE, Edouard MENNECART, Julien COUTTE NIN, Raymond COUTTE*

*Absent : Mr Charles WATON...*

*Désigné secrétaire : Mme Patricia FEROT...*

### Titre de recette pour le nouveau photocopieur.

Madame le Maire explique qu'en raison de l'achat d'un nouveau photocopieur, il est nécessaire d'émettre un titre de recettes d'un montant de 2626,97 euros HT + 525,39 euros de TVA qui couvrira les frais générés par la fin du bail.

A l'unanimité, les conseillers autorisent la création d'un titre de recettes.

Une délibération pour émettre un titre de recettes???

Alors là, les bras m'en tombent!!! Depuis quand un Maire a-t-il besoin d'une délibération du Conseil Municipal pour émettre un titre de recettes?... Si la dépense est inscrite au budget, alors le Maire n'a plus qu'à exécuter celle-ci. Si elle ne l'est pas, alors le Maire doit demander une autorisation au Conseil municipal pour faire la dépense: ça s'appelle une décision modificative... C'est à dire que l'on modifie les inscriptions au budget, car c'est le Conseil, et le Conseil seul qui décide de la façon de dépenser l'argent du contribuable... l'achat du photocopieur n'ayant pas été prévu au budget, il fallait donc modifier le dit-budget... Mais la délibération telle qu'elle nous est présentée ici n'est absolument pas conforme aux règles de présentation d'une modification du budget primitif. Il est nécessaire de dire au Conseil dans quel article de dépense on va prendre l'argent, et dans quel article on va le mettre... De plus, on ne sait même pas de quel budget il s'agit: investissement ou fonctionnement?... Je ne suis pas sûr que les services préfectoraux chargés de contrôler la légalité des décisions prises par les Conseils municipaux acceptent cette délibération dans la forme présentée dans ce compte-rendu...

### **Délibération pour les matériaux du chantier d'insertion.**

Le devis fourni par PILLAUD Matériaux pour la création d'une rampe PMR en mairie datant du mois de mai, le conseil demande à ce qu'il soit réactualisé. Un deuxième devis est également souhaité. Il sera sollicité auprès de POINT P. Des questions se posent au sujet de la livraison et des moyens de stockage. Une réunion avec les responsables du Chantier d'insertion de la CACTLF est prévue le 21 septembre à 13 heures en mairie.

Un devis qui n'est plus d'actualité... Un deuxième devis qui n'a pas encore été établi... Une réunion de chantier qui doit décider de la marche à suivre pour la conduite des travaux qui n'a pas encore eu lieu... Cette délibération était-elle vraiment très utile?...

### **Délibération pour travaux des «barrières».**

Lors du dernier conseil, il avait été convenu de demander un devis à Mr COQUELET. Celui-ci ne réalisant plus ce genre de travail, il avait orienté Madame l'Adjointe au Maire vers l'entreprise EMRH (Entreprise Maçonnerie Rénovation Habitat). Mr Hervé DROUILLAT, responsable de l'entreprise est disposé à accomplir le travail et à établir un devis mais les travaux ne seraient possibles qu'en Mars 2023.

Le nouveau devis d'un montant de 5 480 euros de Mr BOURLON est examiné. Des questions sont posées à ce sujet:

\_les cailloux sont-ils vraiment obligatoires sur une épaisseur de 12 cm?

\_ce serait plus beau avec du béton lavé surtout à l'entrée du village. La «banane» se trouvant dans une intersection, il serait préférable à du simple béton et bien plus accueillant.

Un coût estimé il y a quelques mois à plus de 6 000 euros...

\_mettre «UGNY LE GAY» avec de l'enrobé et des pierres... Quel coût pour de l'enrobé ?

Des devis vont être demandés aux entreprises Guerrault, Mennecart et Bourlon.

Là encore, cette délibération me paraît bien légère... Certes, les questions que se posent les conseillers semblent fort pertinentes, mais celles-ci auraient été plus utiles dans une réunion de la commission des travaux, pour en discuter plus librement, et surtout pour y apporter une réponse pour pouvoir présenter un dossier bien ficelé au Conseil municipal...

### **Fonds de concours CACTLF.**

Plusieurs demandes de subvention pour la vidéoprotection ayant été refusées, Mme le Maire a contacté la CACTLF afin de faire une demande de subvention au titre du fonds de concours

«projets communaux». Il n'est pas nécessaire d'acter ce choix par une délibération pour le moment. Un dossier sera donc déposé.

Encore une délibération pour rien... Madame la Maire ne sait même pas si la vidéo-protection est éligible au fonds de concours de l'agglomération pour les petites

communes... Il ne me semble pas d'ailleurs, qu'une commune ait déjà demandé une aide à l'agglomération pour un tel investissement...

Seule la commune de DEUILLET a demandé un fonds de concours pour la vidéo surveillance, mais c'était pour surveiller les bâtiments communaux, et non la voie publique...

Commune de DEUILLET	Acquisition de matériels pour les services techniques	548,76€	274,00€
	Installation de la vidéosurveillance dans bâtiments communaux	737,00€	368,00€

*Délibération n° 9 du Conseil Communautaire du 20 Juin 2022.*

### Informations diverses :

\_Lors de la réunion USEDA, Patricia avait demandé à titre informatif un devis concernant le remplacement de notre éclairage public par des LED. Le montant du devis à charge de la commune serait de 26 262,89 HT. Le conseil ne donnera pas suite à ce devis.

Bizarre ces 26 262 euros restant à la charge de la commune d'Ugny le Gay pour l'installation de lampes LED... Dans une demande de fonds de concours de la ville de CHARMES pour une installation de LED, justement, on peut lire:

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de CHARMES	Eclairage public : rénovation du parc en foyers LEDS	20 265,02€
Fonds de concours sollicité		6 079,00€

Et sur leur site, le syndicat USEDA déclare:

«...L'USEDA accompagne les communes qui optent pour le passage aux luminaires LED : une aide de 10% supplémentaire est accordée sur le matériel, portant à 50% la participation de l'USEDA...»

Donc pour CHARMES le reste à charge serait de 4 000 euros, et nous à UGNY LE GAY, on serait infoutu de financer cette dépense qui nous permettrait et d'économiser nos deniers et de réduire notre consommation d'énergie pour le plus grand bien de l'humanité?...

\_Terrain de «Mme Labarre»: suite à l'achat pour un euro symbolique de ce terrain, comme convenu, une plaque devrait être placée sur cette parcelle. Un devis pour une plaque en alu d'une valeur de 92,88 euros a été fourni. Questions: «...Sur quoi va-t-on l'installer? Un poteau...»

«...Pourquoi ne pas graver une pierre ou poser une plaque dessus?...»

\_Terrain de «Mme Labarre»: SEPUR a réitéré sa demande pour l'élagage des branches rue Serpente... Les arbres concernés se trouvant être sur la parcelle nouvellement communale, un devis va être demandé à Mrs LELONG ou MENNECART...

Tiens, je croyais que l'entreprise MENNECART avait été mandatée pour nettoyer la parcelle... On n'aurait pas pu lui demander d'élaguer les branches des arbres qui longeaient la rue Serpente?...

\_Paris-Chauny : A l'occasion de la course cycliste qui passera le 25 septembre, les membres du conseil municipal sont invités au forum à Chauny à 19 heures, le 09 septembre à l'occasion des 100 ans de cette course cycliste.

\_Un nid de frelons asiatiques se trouverait sur la parcelle de Mme Labarre route de Guivry. Prévenue Mme Labarre accepte la venue d'un professionnel pour exterminer ce nid. Les frais relatifs à cette destruction seront à sa charge et d'un montant estimé entre

80 et 120 euros.

\_Vol de fleurs au cimetière...

\_Feux allumés le soir avec énormément de flammes...

\_Fuite d'eau dans la gouttière de l'école ou bouchée par des feuilles...

\_Le calvaire se trouvant à la sortie d'Ugny-le-Gay (propriété de Mr LELONG) a été débroussaillé par Hélène (BRANCHU ndlr...) et une de ses amies.

En quoi le débroussaillage de ce calvaire concerne t-il le Conseil Municipal?... C'est une initiative privée effectuée sur un domaine privé, et qui échappe donc au domaine d'intervention de la municipalité...

\_Quelles économies peut-faire la commune en matière de consommation d'énergie?

La question est posée, et curieusement, elle n'est pas suivie d'une réponse... Les conseillers municipaux n'ont donc rien à dire sur le sujet? Il me semble pourtant que la solution est simple. Les deux postes de consommation d'énergie inscrits sur le budget de la commune sont l'électricité et le fuel qui alimente la chaudière de la Mairie...

Il faut donc baisser la consommation électrique de l'éclairage public et isoler les murs de la Mairie qui est une véritable passoire thermique...

Les financements existent, et même si ça coûte un peu cher, on peut facilement se passer des plateaux ralentisseurs et des caméras de surveillance pour investir dans des dispositifs qui vont aider à ne pas cramer la planète!

\_Un arbre est tombé sur le chemin du Pierroir.

Séance levée à 20 heures 05...

## Conseil municipal du 21 Octobre 2022...



C'est avec plaisir que nous vous aurions présenté le compte-rendu du dernier conseil municipal. Hélas, à l'heure où nous publions cette chronique, celui-ci n'a pas encore été affiché dans les panneaux de la Mairie...

Nous vous en donnons l'ordre du jour:

\_Etude des devis pour la pose des barrières...

\_Devis pour l'élagage des arbres de la rue Serpente.

\_Réétude pour l'accès PMR de la Mairie...

\_Travaux extérieurs par le chantier d'insertion...

Au conseil d'Ugny, on étudie beaucoup, mais on délibère peu... Malheureusement, cet ordre du jour ressemble davantage à celui d'une réunion de la commission des travaux qu'à celui d'un Conseil Municipal, qui valide les études des commissions, débat et délibère pour ou contre...